



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession d'une parcelle de terrain à MARLENHEIM

#### Rapport n° CP/2015/204

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle de terrain située à MARLENHEIM, issue du domaine privé du Département, au profit d'un promoteur immobilier, la société ALPRIM.

Par un courrier en date du 30 janvier 2015, un promoteur immobilier - la société ALPRIM - a sollicité le Département en vue de lui céder une parcelle de terrain. Cette parcelle, située sur le territoire de la commune de MARLENHEIM et classée en zone 1AU, est cadastrée sous section 7 n° 220 avec une surface de 14,62 ares.

Consultés à cet effet, les services du Département n'ont pas émis d'objections quant à la cession de cette parcelle qui fait partie du domaine privé de la collectivité.

En conséquence et au vu d'un avis du Domaine en date du 22 mai 2015, je vous propose de céder cette parcelle de terrain au prix de 51 170 €, soit 3 500 € l'are.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve la cession de la parcelle de terrain cadastrée sous section 7 n° 220 d'une superficie de 14,62 ares située sur le territoire de la commune de MARLENHEIM, au prix de 51 170 € euros net vendeur;*
- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;*
- *désigne Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental en charge du patrimoine, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à cette cession.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

Frédéric BIERRY